



Un an après son adoption, le Pacs reste un cas d'école: le signe d'un volontarisme en politique et de ses limites. Il faut maintenant corriger la loi pour la pérenniser.

Pacs, la morale de l'histoire

par FRÉDÉRIC MARTEL

Des associations fragiles et divisées, une controverse durable, un support législatif longtemps incertain, un volontarisme politique fluctuant, des réactions violentes: l'histoire du Pacs (pacte civil de solidarité) restera un très beau cas d'école. Toutes les conditions étaient réunies pour que ce texte ne soit jamais discuté, ou qu'il échoue, et pourtant il a été voté, après plus de 120 heures de débats, il y a un an. Quelle lecture faire de cette histoire singulière? Quelles leçons en tirer? Si l'inscription d'une loi sur l'agenda politique comporte toujours une part de mystère, celle du Pacs fut particulièrement longue et chaotique. On se souvient des hésitations initiales de la gauche et du déchaînement de la droite. On garde en mémoire le premier échec du Pacs, le 9 octobre 1998, ce «Stalingrad politique», lorsque les députés de la majorité furent en minorité dans l'Hémicycle (il manquait – seulement – 260 députés à gauche!). Surtout, on peut constater que le texte est désormais sanctuarisé par l'ensemble de la gauche et par le Premier ministre qui le cite constamment, au point de faire du Pacs un des éléments forts de leur identité. Retournement? Si retournement il y a, on le doit d'abord à l'évolution de l'opinion publique. Avant le 9 octobre, la gauche hésite à défendre un texte mal ficelé, à proposer de nouveaux droits compliqués et surtout à affronter ce qu'elle croit être les réserves de l'opinion publique. Après leur bévée parlementaire, les députés de la majorité s'aperçoivent, et c'est une vraie découverte pour eux, que les Français ne leur reprochent pas tant leur engagement pour le Pacs que – les sondages et les courriers l'attestent –, tout au contraire, d'avoir échoué à le faire adopter! Renversement inattendu et historique. Pour la première fois, peut-être, dans un grand débat de société, les parlementaires sont en retard sur l'opinion

(c'était le contraire pour l'IVG ou la peine de mort, où ils la devançaient). Il n'y a plus de temps à perdre. Il faut foncer. Et d'ailleurs Lionel Jospin, qui est assez averti pour savoir qu'offrir une nouvelle liber-

té est essentiel pour un gouvernement de gauche, s'y lance, désormais sans états d'âme. Et c'est ainsi que le Pacs devient bien plus qu'une loi pour les couples non mariés: un porte-drapeau du camp progressiste et une question de «fierté». Une affaire de «pride». Deux ans après cet «acte manqué» parlementaire et un an après l'adoption définitive du Pacs, la loi est entrée dans les mœurs. Pacifiée. Quarante-six mille personnes ont signé un Pacs, et cette nouvelle législation est désormais comprise et approuvée par une majorité de Français: 70% d'entre eux y sont favorables, selon un sondage récent de la Sofres (ils n'étaient que 49% en septembre 1998). Le Pacs répond donc à un besoin réel de la société.

A l'étranger même, le Pacs s'inscrit dans un mouvement général. En Allemagne, le Parlement débat d'un texte qui ressemble à notre législation et, aux Etats-Unis, l'Etat du Vermont vient de décider l'octroi de droits pour les couples homosexuels sur un modèle singulier, une sorte de «Pacs à l'américaine». Exemple qui, depuis les échecs à répétition des référendums sur le mariage gay, pourrait se répandre dans d'autres Etats américains.

Au-delà des chiffres – révélateurs – et des exemples étrangers, le Pacs a eu depuis son adoption toute une série d'effets qui n'étaient pas forcément attendus par ses détracteurs, comme par ses partisans. Le premier effet du Pacs, c'est bien sûr, et avant tout, d'avoir donné des droits à des couples qui en étaient privés. Depuis, ses effets sociaux se multiplient: Air France, Sécurité sociale, mutuelle EDF... on ne compte plus les collectivités, les entreprises, les administrations qui s'adaptent aux couples pacés (il faut néanmoins nuancer ce propos puisque le ministère des Affaires étrangères refuse toujours d'octroyer à ses fonctionnaires pacés des droits). Dans la lignée du Pacs, une

législation antidiscriminatoire en raison de l'«orientation sexuelle» vient d'être adoptée à l'Assemblée nationale, à l'initiative de Martine Aubry (elle concerne le code du travail, mais aussi le code pénal). L'idée de sanctions contre les propos ho-

mophobes fait également son chemin. Mais le Pacs a eu bien d'autres effets. D'abord, il a fait bouger la «République» dans son rapport aux identités. Différemment, mais parallèlement à la parité ou au nouveau statut pour la Corse, le Pacs est une législation volontariste qui assure aux homosexuels non pas seulement la tolérance – dans une République crispée et hermétique aux différences – mais des droits. Au fond, le Pacs est une illustration originale de ce que peut être un «universalisme concret» à la française, très différents finalement de l'«universalisme abstrait» que défendent les républicains les plus rigides.

Un autre effet du Pacs, le plus inattendu peut-être, et le plus terrible, fut de susciter un large front d'opposants. Les manifestations et les débats ont mis en lumière la persistance d'une homophobie «rentrée» – quand elle n'était pas explicite. Et on a pu mesurer à travers les discours, les articles et les manifestations de rue, l'ampleur des résistances. Cela montre que l'homosexualité reste un sujet qui a valeur de ligne de partage de la vie politique française.

Pour autant, on peut faire une lecture plus optimiste de ce «retour de bâton»: ne serait-il pas au contraire un indice de l'affaiblissement des attitudes homophobes, attitudes qui existent aussi à gauche? Et les anti-Pacs n'ont-ils pas finalement perdu la bataille vis-à-vis de l'opinion publique et au sein même de leur propre famille politique? Tout récemment, Philippe Séguin, comme pour confirmer cette hypothèse, vient de faire son *coming out* sur le Pacs: en rappelant qu'il s'était abstenu lors du vote, en affirmant que les dérapages de

l'opposition étaient des propos d'«après-boire» et en reconnaissant que le Pacs était désormais «la loi de la République», le candidat RPR à la mairie de Paris inaugure le grand ralliement au Pacs. Il aura fallu moins d'une année pour que la droite